

## **SYNDICAT DES PERSONNELS DES SERVICES JUDICIAIRES**

Paris, le 07 juillet 2022

### **DÉGEL DU POINT D'INDICE : LA DÉCEPTION EST GRANDE!**

Lors de la conférence salariale du 28 juin dernier, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guérini a annoncé une revalorisation du point d'indice **de 3,5%** avec une effectivité au 1<sup>er</sup> juillet pour tous les agents publics.

Une série de mesures complémentaires comme la reconduction de la GIPA en 2022, la revalorisation des débuts de carrière des catégories B, l'extension du forfait mobilité durable et la revalorisation de la prestation aux frais de restauration a également été annoncée.

Si nous prenons acte de l'intention du gouvernement de reconnaître enfin l'engagement quotidien des 5,7 millions d'agents publics et le préjudice en termes de pouvoir d'achat qu'ils ont subi ces dernières années, nous déplorons le fait que ces mesures soient insuffisantes et décevantes.

Elles ne permettront certainement pas un rattrapage suffisant de notre niveau de vie après cinq années de gel du point d'indice et notamment le coût en constante augmentation, pour se rendre au travail. Certains économistes annoncent 7% d'augmentation des prix en septembre soit 2 fois l'équivalent de l'annonce du gouvernement!

Au-delà de cette augmentation et des mesures ponctuelles supplémentaires annoncées pour compenser une inflation inédite, la Fédération des services publics CFE-CGC demande une véritable remise à plat des conditions de rémunération des agents publics.

Notre fédération a d'ailleurs déposé auprès du gouvernement une contribution le 31 mars 2022 avec un grand nombre de propositions pour améliorer concrètement le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Le syndicat Justice CGC a grandement participé à la rédaction de ces propositions et interviendra dans le cadre des travaux à venir sur les perspectives salariales.

Pour le bureau  
Elise COMPANYY  
Secrétaire générale